

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

DCM20230330/005

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 –
BUDGET ANRU II

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 avril 2023.

Que la convocation a été faite le 24 mars 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	33
Représentés :	8
Absents :	4
Total des votes :	41

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Paul, CHANE TO Marie Lise, RAMIN Odile, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, LATCHOUMY Rosange

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, PAYET Catherine Anne, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, LARIVIERE Marie

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, ASSICANON Jean Thierry, Serge René MAILLOT, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230330/005 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 – BUDGET ANRU II

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L1612-12 et L2121-14 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières en date du 30 mars 2022
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2022 à l'approbation du Conseil Municipal pour le budget de l'ANRU II :

1. Compte de gestion de l'ANRU II

Le compte de gestion du budget de l'ANRU II se présente comme suit :

Compte de Résultat Synthétique (en milliers d'euros)		
07003-ANRU II POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	255,00	208,50
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	255,00	208,50
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	210,04	182,81
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	18,80	
Autres charges	1,79	0,81
Charges courantes non financières	230,62	183,61
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	24,38	24,89
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	13,41	11,87
RESULTAT COURANT FINANCIER	-13,41	-11,87
RESULTAT COURANT	10,96	13,02
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
RESULTAT DE L'EXERCICE	10,96	13,02

07003 - ANRU II SAINT-ANDRE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 414 313,79	276 962,63	14 691 276,42
Titres de recette émis (b)	7 884 642,26	255 000,00	8 139 642,26
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	7 884 642,26	255 000,00	8 139 642,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 414 313,79	276 962,63	14 691 276,42
Mandats émis (f)	7 482 901,66	256 596,16	7 739 497,84
Annulations de mandats (g)		12 557,79	12 557,79
Depenses nettes (h = f - g)	7 482 901,66	244 038,39	7 726 940,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	401 740,60	10 961,61	412 702,21
(h - d) Déficit			